



Lutte contre la criminalité urbaine à Kinshasa : pertinence et limites de l'opération Panthère noire

DAUDI MUTAYUBARA Chase

Introduction

Le banditisme et la criminalité urbains sont observés dans plusieurs villes de la République démocratique du Congo (RDC), où l'on enregistre d'énormes pertes matérielles et humaines. Pour faire face à cette situation désastreuse, Peter Kazadi, alors Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, a informé le 29 mars 2024 le Conseil des ministres du lancement imminent d'une « opération de grande envergure dénommée "Panthère noire" », conduite par la Légion nationale d'intervention (LNI), en appui aux Unités territoriales de la police, précisant que la LNI, « réserve générale de la Police nationale, a pour mission de renforcer les Commissariats provinciaux lors d'émeutes ou toutes autres opérations de police »¹.

Mise en œuvre à partir d'avril 2024, cette opération a été suspendue durant le mois de juin alors qu'un nouveau gouvernement, présidé par Judith Suminwa, venait d'être investi. Jacquemain Shabani s'y est vu accorder le poste de Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur.

Si l'opération *Panthère noire* a pu temporairement réduire la criminalité dans les quartiers qu'elle a ciblés, il ressort, après l'interview accordée par les acteurs clés de terrain et sur la base d'un échantillonnage qualitatif, que de nombreuses familles à Kinshasa reprochent à la Police nationale congolaise (PNC) d'être à la base des violations des droits humains en tirant à balles réelles sur des citoyens paisibles et en procédant à des arrestations arbitraires. Des personnes n'ayant rien à se reprocher ont été contraintes de payer des amendes pour leur libération alors que certains voyous arrêtés ont immédiatement été libérés à cause de l'influence de membres de leur famille étant des militaires, des policiers ou appartenant aux autorités politico-administratives ou judiciaires.

Face à ces pratiques, il sied de s'interroger, d'une part, sur les techniques, stratégies et moyens mis en place par le gouvernement congolais pour cette opération de grande envergure et, d'autre part, sur les interactions entre la police et les personnes arrêtées ainsi que la représentation de la population de ladite opération.

L'évaluation de cette politique publique de lutte contre la criminalité urbaine de certains jeunes, appelés « kuluna » à Kinshasa, s'efforcera de mesurer l'efficacité (vérification d'atteinte des objectifs assignés à l'opération), l'efficacité (ressources financières, humaines et matérielles ou techniques mises en œuvre) et la pertinence de l'opération *Panthère noire*².

1. Objectif, techniques et stratégies mises en œuvre de l'Opération *Panthère noire*

L'opération *Panthère noire* fait référence au félin au pelage sombre qui attaque sa proie avec rapidité et férocité. Par extension, la « panthère » désigne les membres de la PNC appartenant à cette unité, la Légion nationale d'intervention (LNI) spécialiste des techniques d'intervention dans les milieux difficiles et dans la lutte contre la criminalité urbaine à l'instar du phénomène « kuluna » à Kinshasa. Ces « panthères » opèrent avec le visage masqué par une cagoule pour ne pas être identifiées par leurs bourreaux ou par la population.

L'objectif principal de cette opération, ayant débuté à Kinshasa le 1^{er} avril 2024, est de « *lutter efficacement contre le phénomène kuluna (banditisme urbain) à Kinshasa ainsi que la criminalité dans les grandes villes de la République démocratique du Congo* »³.

Quant aux stratégies mises en place pour lutter contre la criminalité urbaine, la police a adopté l'approche communautaire consistant à se rendre auprès des personnes qui sont censées détenir des informations nécessaires sur les véritables kuluna. La police travaille en étroite collaboration avec la population, les chefs de quartiers et de rue, les bourgmestres et autorités territoriales pour identifier les véritables criminels. En outre, la police dispose d'informateurs, des personnes de confiance qui servent d'agents de renseignements au sein de la population. Cette approche policière est censée maintenir la paix de manière permanente dans les milieux pollués par l'insécurité.

2. Des résultats officiels encourageants mais un effectif policier non contrôlé par la hiérarchie

La mise en œuvre de l'opération *Panthère noire* a permis à de nombreuses familles qui avaient abandonné leurs habitations à cause de la recrudescence de la criminalité urbaine de regagner leur foyer en vue de vaquer à leurs occupations quotidiennes.

Le Vice-Premier ministre sortant l'avait affirmé un peu plus d'un mois après le début de l'opération qui, selon lui,

« se déroule très bien. À ce jour, environ 1 000 délinquants, arrêtés dans le cadre de l'opération Panthère noire, ont été envoyés à Kaniama Kasese⁴. Il y a plusieurs communes dont les gens ne parvenaient pas à passer la nuit dans leur maison. Aujourd'hui, ils sont rentrés dans leur maison (...). Plusieurs sont déférés devant la justice militaire. La Légion nationale d'intervention a, à son niveau seulement, arrêté deux cents inciviques qui sont déférés devant la justice militaire »⁵.

Ce propos invite à préciser que ces « inciviques », relevant de la justice militaire, sont des individus arrêtés en possession d'armes ou munis de tenues militaires ou policières. On doit également indiquer qu'il n'a pas été possible dans le cadre de cette enquête d'obtenir davantage de données chiffrées plus récentes sur le bilan de l'opération, notamment en termes d'arrestation.

Si toutes les 24 communes que comprend la ville de Kinshasa font l'objet d'une insécurité qui nuit à leur bon développement, l'opération Panthère noire, à ce jour, n'a été mise en œuvre que dans les communes dont l'insécurité est permanente, soit les communes de Bandalungwa, Bumbu, Kimbanseke, Makala, Masina, Ngiri-Ngiri et Selembao⁶. Pourtant, la couverture territoriale de l'opération aurait dû comprendre l'ensemble des 24 communes de Kinshasa et même d'autres villes de RDC⁷.

En revanche, on observe sur le terrain des opérations d'éléments de la police se réclamant de cette opération en dehors des sept communes citées ci-haut et dont la

population dénonce le racket et autres violences. Il semble que le contrôle de la police par la hiérarchie soit déficient, de même que l'échange d'informations entre autorités policières de chaque commune. Ceci risque d'entraîner le désordre et l'infiltration des personnes étrangères au corps de la police.

Cette situation a été confirmée par trois policiers lors de notre interview dans l'enceinte du siège de la LNI en ces termes :

« Nous avons des informateurs chargés de repérer les véritables kuluna dans chaque site qui nous transmettent des informations en temps réel. Ce qui est plus étonnant, c'est de voir ces mêmes informateurs dotés de tenues de la police. Ce sont eux qui commettent des violences, ils tuent sous les effets appartenant à la police et font croire que c'est la police qui est à la base desdites violences. »⁸

Cette déclaration rejoint celle du VPM et ministre de l'Intérieur refusant d'attribuer aux éléments commis à l'opération Panthère noire le meurtre d'une femme et son fils dans la commune de Makala par des individus portant la tenue de la police⁹. Le VPM ne s'est pas apparemment pas demandé comment des gens mal intentionnés se procuraient des tenues de la police.

Le recensement des policiers dans chaque unité serait la voie la mieux indiquée pour détecter les faux policiers en vue de préserver les missions régaliennes qui leur sont dévolues.

3. Une police proactive ou réactive ?

Une police véritablement professionnelle, ou police proactive, devrait s'efforcer de ne pas subir à tout moment les effets du crime à partir du moment où elle a déjà mis en place un dispositif sécuritaire de lutte contre la criminalité.

Cela n'est malheureusement pas le cas avec l'opération *Panthère noire*, car la criminalité se poursuit alors même que l'opération est en cours. La police subit (réaction ou police réactive) donc les actes criminels même après qu'une politique publique de sécurité est déjà mise en œuvre.

Apparemment, ce sont ces diverses lacunes qui ont conduit le nouveau gouvernement à procéder à une « évaluation » de l'opération *Panthère noire* « pour la rendre plus efficace », une décision annoncée le 1^{er} juillet 2024. En fait, cette « évaluation » semble être un euphémisme pour annoncer la suspension, voire l'arrêt définitif, de l'opération, comme cela a été constaté sur le terrain durant le mois de juin¹⁰.

Cette annonce gouvernementale intervient au moment où il y a un regain de la criminalité urbaine d'une part dans les communes couvertes par l'opération et d'autre part dans des communes où l'opération n'avait pas été mise en œuvre.

Ainsi, six corps sans vie ont été ramassés par la police en l'espace d'une semaine, à Kinshasa au début du mois de juillet, parmi lesquels ceux d'un magistrat et d'un agent des services de sécurité. Ces crimes auraient été commis dans les communes de la Gombe, N'sele et Mont-Ngafula¹¹.

Durant la même période, plus de 20 cas de criminalité ont été recensés dans les communes de Bumbu, Ngiri-Ngiri, Selembao et Makala, district de la Funa (Kinshasa). Il s'agirait de meurtres, viols, vols à main armée ainsi que des incursions domiciliaires¹².

4. Deux poids, deux mesures dans l'application de la loi ?

Les interviews accordées par des policiers¹³ intervenant dans l'opération *Panthère noire* révèlent que la police a eu d'énormes difficultés à maintenir en détention des personnes dont les parents occupent des postes de commandement au sein des institutions de l'État ou qui ont des affinités avec la police.

a) Les enfants des policiers et militaires

Des enfants de militaires habitant dans les camps et ceux des policiers ont été arrêtés comme auteurs de violences opérant au moyen d'armes confiées à leurs parents par le gouvernement. Les enfants dont les parents sont haut gradés sont habituellement libérés rapidement, mais d'autres, dont les parents occupent des postes subalternes, sont sanctionnés sévèrement et déférés devant la justice en vue de leur condamnation éventuelle.

b) Des bourgmestres qui plaident pour le compte des jeunes kuluna

Des jeunes ayant été identifiés par la police comme auteurs de violences bénéficient des interventions de certains bourgmestres plaçant pour leur innocence, alors que ces autorités urbaines auraient dû appuyer les efforts du gouvernement visant à soulager les souffrances de la population causées par les kuluna.

5. Les opérations précédentes n'ont pas éradiqué le phénomène kuluna

Face à la montée en puissance du phénomène kuluna, les autorités ont exécuté, en 2010 et 2011, une opération *Tolérance zéro* dans la capitale. De nombreuses arrestations ont été effectuées et les jeunes délinquants, à l'issue d'un procès public, ont été envoyés pour rééducation dans des camps en province, par exemple à Buluwo (actuellement

dans la province du Haut-Katanga), sur l'île-bagne d'Ekafele, dans la forêt équatoriale ou à Osio, près de Kisangani¹⁴. Si l'opération *Tolérance zéro* a permis de faire baisser les chiffres de la criminalité à Kinshasa, on lui reproche d'avoir contribué à exporter la violence de la capitale vers les provinces d'accueil des condamnés, dans la mesure où, après avoir purgé leur peine, les jeunes libérés n'ont pas été rapatriés par les soins de l'État à Kinshasa. Ceux-ci ont repris ce qu'ils savaient faire et ont reproduit la violence urbaine dans d'autres villes de RDC¹⁵.

En outre, la baisse enregistrée du phénomène kuluna n'a été qu'éphémère et, de novembre 2013 à février 2014, les autorités ont dû mener l'opération *Likofi* (signifiant « coup de poing » en lingala). Si ces dernières se sont réjouies d'une opération menée « avec professionnalisme », de nombreux observateurs en ont dénoncé la brutalité¹⁶. Au cours de *Likofi*, la police aurait abattu au moins 51 garçons et jeunes gens et en aurait fait disparaître 33, selon l'ONG Human Rights Watch, tandis que, selon un rapport de l'ONU, au moins 41 personnes ont été tuées ou ont disparu du fait de l'action de policiers¹⁷.

En contraste, il faut remarquer que les actuels dirigeants ont instruit à leurs policiers participant à l'opération *Panthère noire* de s'abstenir de commettre des violations des droits humains tant à l'encontre des kuluna qu'à celui de la population. Ainsi, l'ex-VPM Kazadi leur déclarait : « [...] vous allez user de tous les moyens légaux, en respectant les droits de l'homme pour éradiquer ce phénomène. »¹⁸

Du point de vue méthodologique, l'opération *Panthère noire* a mobilisé l'approche communautaire pour réprimer les kuluna, tandis que l'opération *Likofi* se basait sur l'établissement de listes de noms de kuluna afin de les arrêter au cours de perquisitions, essentiellement nocturnes.

6. Analyse de l'efficacité, de l'efficience et de la pertinence de l'opération *Panthère noire*

a) Du point de vue de l'efficacité de l'opération

L'opération *Panthère noire* s'est révélée efficace lors de sa mise en œuvre, car de nombreux kuluna ont été arrêtés puis, soit déférés devant la justice, soit transférés au centre de formation professionnelle de Kaniama Kasese, dans la province du Haut-Lomami, géré par le Service national, qui dépend directement du Président de la République¹⁹. Plusieurs filières d'encadrement des jeunes kuluna sont organisées au sein de ce centre, notamment l'agriculture (ouvriers agricoles, mécaniciens agricoles), la menuiserie, la charpenterie, l'électricité, la mécanique, la peinture etc., ou encore le

déploiement des jeunes en dehors du pays pour l'apprentissage du machinisme et de la locomotive²⁰...

Malheureusement, la criminalité s'est accentuée à partir de juillet 2024, après la suspension de l'opération, moins de trois mois après son lancement.

b) Du point de vue de l'efficacité de l'opération

L'efficacité suppose l'atteinte des résultats par les moyens financiers, humains et matériels mis en jeu.

La LNI chargée de mettre en œuvre l'opération *Panthère noire* dispose d'hommes spécialisés dans la lutte contre la criminalité urbaine. Si les moyens humains étaient donc disponibles, le problème majeur qui s'est posé est l'indisponibilité des moyens financiers devant faciliter la poursuite de l'opération.

Ci-après, les déclarations d'un policier ayant participé aux opérations *Likofi* et *Panthère noire* traduisent l'inefficacité de celle-ci²¹ :

« Cette opération Panthère noire est un échec total et ne peut égaler l'opération Likofi. Avec cette opération, nous n'avons reçu aucun fonds pour la rendre plus efficace et plus efficiente. Les policiers ne reçoivent rien lorsqu'ils se rendent en mission. Ils n'ont que du jus et un pain pour s'alimenter tout au long de la journée ou pendant la nuit. C'est la raison pour laquelle vous verrez que cette opération n'est pas mise en œuvre tous les jours et pourtant les violences urbaines sont permanentes. Nous intervenons selon le besoin ressenti dans telle ou telle commune et sur la base des déclarations de la population. Si vous apprenez qu'il y a des bavures policières, ne vous étonnez pas, c'est à cause de l'absence de prise en charge de la police "panthère", qui sacrifie sa vie pour rendre de loyaux services à la nation au prix de la misère. »

Il renchérit en précisant qu'

« à l'époque de l'opération Likofi chaque policier qui était sur terrain recevait une collation de quarante dollars par jour. L'opération n'avait duré que trois mois, mais nous étions bien équipés, nous avions des jeeps neuves. Les kuluna avaient fui à cause de la détermination de la police et de la volonté politique à lutter efficacement contre la violence urbaine ».

c) Du point de vue de la pertinence de l'opération

La question se pose de savoir si les objectifs de l'opération *Panthère noire* sont adaptés à la nature du problème et à son contexte kinois. On ne peut nier qu'une importante

criminalité soit à l'œuvre à Kinshasa. Des opérations répressives sont donc nécessaires pour combattre ce phénomène. Il y a lieu de se réjouir que de jeunes délinquants bénéficient d'une formation professionnelle loin de leur milieu de prédilection.

Cependant, pour éradiquer durablement le phénomène kuluna, il conviendrait de s'attaquer à ses racines qui sont essentiellement sociales. Ainsi, les autorités devraient concentrer leurs efforts pour sortir ces jeunes défavorisés de la rue et leur offrir des perspectives, notamment en matière d'enseignement et d'emploi.

7. Perception communautaire de l'opération *Panthère noire*

L'opération *Panthère noire* a été jugée salvatrice par la population kinoise qui a trop souffert des dégâts criminels causés par les jeunes kuluna. De nombreuses familles qui avaient abandonné leur habitation l'ont regagnée lors de la mise en œuvre de l'opération. La population craint que la suspension de l'opération ne la fasse replonger dans un climat d'insécurité aigüe.

Pour résumer, les effets de l'opération *Panthère noire* ont été de deux ordres tantôt positifs, tantôt négatifs, comme exposé dans le tableau ci-dessus.

Tableau 1. Effets positifs, lacunes et effets pervers de l'opération *Panthère noire*

Effets positifs
Restauration d'un climat de paix et de confiance au sein de la population rassurée par la volonté manifeste des gouvernants de mettre fin au banditisme urbain
Arrestation de nombreux kuluna dont les uns ont été déférés devant la justice et d'autres ont été transférés directement au centre de formation professionnelle de <i>Kaniama kasese</i> pour leur resocialisation
Implication de la population par l'opportunité offerte à tout individu sous couvert d'anonymat de dénoncer les kuluna auprès de la LNI
Lacunes et effets pervers
Insuffisance des moyens financiers et logistiques devant rendre efficace, efficiente et pertinente l'opération
Absence de proactivité dans les stratégies policières
Absence de stratégies de suivi dans la lutte contre la criminalité urbaine
Malgré les promesses électorales ²² , absence de la mise en place d'une politique efficace de prévention de la criminalité sur le long terme, en particulier en adoptant des mesures sociales pouvant offrir un avenir à la jeunesse kinoise

Conclusion

En définitive, l'efficacité de l'opération *Panthère noire* n'apparaît qu'en filigrane pendant sa mise en œuvre. Son inefficacité n'a été reconnue que lors de sa suspension.

L'efficacité de cette opération a été affectée par le peu de moyens octroyés à la police. Ces moyens devraient être rapidement mobilisés lors de la reprise de l'opération pour éviter de pérenniser la criminalité urbaine, particulièrement dans la ville de Kinshasa.

Il a été constaté que l'approche communautaire mise en place lors de l'opération n'a pas suffi pour rendre celle-ci plus efficace. D'autres méthodes plus élaborées méritent d'être urgentement adoptées pour rendre l'opération *Panthère noire* plus utile à la population. La réforme de la police de proximité avec permutation de leurs membres ayant une meilleure maîtrise de leur environnement s'avère indispensable dans chaque commune ou localité. Il en est de même de la disponibilité des primes de mission allouées aux policiers afin de les placer à l'abri de tout manque au cours de l'opération.

Aussi, le gouvernement devra disposer d'une cartographie criminelle en vue de mesurer périodiquement le degré de la violence urbaine. Il devra également équiper les centres de formation professionnelle pour que les *kuluna*, à leur sortie de ces centres de rééducation, ne replongent plus dans la criminalité.

Par ailleurs, étant donné que le manque d'emploi constitue l'une des causes de banditisme pour les jeunes, le Chef de l'État en tant que première institution de la République et à titre de Président de la réunion du conseil des ministres, devrait songer à honorer ses promesses électorales au cours de son dernier quinquennat, notamment la création de millions d'emplois pour la jeunesse congolaise. Ceci servirait à réduire sensiblement la criminalité dans les villes de RDC et particulièrement à Kinshasa.

Enfin, une fois que la volonté politique des décideurs se sera exprimée, il n'en demeure pas moins que la mobilisation des ressources financières et techniques sera l'un des grands défis à relever pour la réussite d'une telle politique publique multisectorielle de sécurité de grande envergure devant soulager les populations.

L'auteur

Avocat, spécialiste en sécurité intérieure, DAUDI MUTAYUBARA Chase, chercheur associé au GRIP et doctorant en criminologie, diplômé de l'école de criminologie de l'Université de Lubumbashi. Sur le plan des armes légères et de petit calibre (ALPC), il a effectué des enquêtes de perception communautaire de la sécurité dans trois provinces de la RDC (Kinshasa, Kongo-Central et Ituri) en tant que consultant pour le compte de la Commission nationale de contrôle des ALPC. Ses autres recherches portent également sur la politique publique et le droit électoral.

Pour citer cette publication

DAUDI MUTAYUBARA Chase, « Lutte contre la criminalité urbaine à Kinshasa : pertinence et limites de l'opération Panthère noire », *Éclairage du GRIP*, 9 août 2024.

Crédit photo de couverture : « [Opération "Panthère noire": plus de 1000 Kuluna arrêtés, selon le gouvernement](#) », Mediacongo.net, 18 mai 2024 (avec l'aimable autorisation de Mediacongo.net)

Les opinions émises dans cette publication n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en rien une prise de position du GRIP.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Mundo-madou - 7-8 Avenue des Arts - 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique
Tél. : +32 (0) 473 982 8202 – admi@grip.org – www.grip.org
Twitter : [@grip_org](#) -Facebook : GRIP.1979



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

-
- ¹ Ministère de la communication et médias, *Compte rendu de la 131^e réunion du conseil des ministres*, Kinshasa, 29 mars 2024.
- ² Christian De VISSCHER, et Frédéric VARONE, *Évaluer les politiques publiques. Regards croisés sur la Belgique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant s.a, 2000, pp. 36-37.
- ³ Jeancy MAKUENDA, « Opération "Panthère noire" à Kinshasa : 130 présumés délinquants interpellés par la PNC lundi 1^{er} avril 2024 », *Replik.cd*, Kinshasa, 3 avril 2024.
- ⁴ Centre de formation professionnelle situé dans la province de Haut-Lomami.
- ⁵ ODN, « *Mort par balles de 2 personnes à Makala : Les éléments de l'opération "Panthère noire" ne sont pas impliqués (Peter Kazadi)* », *7sur7.cd*, 7 mai 2024.
- ⁶ Énumération fournie à l'auteur par l'inspecteur adjoint de la LNI chargé des opérations le 27 juillet 2024.
- ⁷ James ARJOUN MUSHIYA, « Kinshasa / Opération Panthère noire : La Police dotée des moyens logistiques pour traquer les délinquants », *mediacongo.net*, 15 avril 2024.

⁸ Interview accordée à l’auteur au siège de la LNI de Kasa-Vubu le 25 juillet 2024.

⁹ ODN, *op. cit.*

¹⁰ Ministère de la communication et médias, « Compte rendu de la troisième réunion ordinaire du conseil des ministres », 1^{er} juillet 2024.

¹¹ « Kinshasa : 6 corps sans vie ramassés en l’espace d’une semaine », *Radio Okapi*, 12 juillet 2024.

¹² « Kinshasa : plus de 20 cas de criminalité enregistrés à la Funa en l’espace d’un mois », *Radio Okapi*, 17 juillet 2024.

¹³ Dix policiers au sein de la base de la LNI ont été interrogés par nos soins le 25 juillet 2024.

¹⁴ Bahati Bahati Mujinya, « Le phénomène "Kuluna" ou la violence des jeunes : un défi pour la gouvernance sécuritaire de la ville de Kinshasa », in « Culture et religion en Afrique au seuil du XXI^e siècle », CODESRIA, 2015.

¹⁵ Raoul Kenge-Kienge Intudi et Sara Liwerant (dir.), « Violence urbaine et réaction policière à Kinshasa (RD Congo) ». Sens et non-sens, Paris, Louvain-la-Neuve, Academia-L’Harmattan, 2017, p. 156.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ « RD Congo : Kinshasa présente un bilan officiel de l’opération Likofi contre les Kuluna », *Jeune Afrique*, 8 juin 2016.

¹⁸ James ARJOUN MUSHIYA, *op.cit.*

¹⁹ Article 2 du décret-loi n°032 du 15 octobre 1997 portant création du Service national, en abrégé «S.N.». (*Présidence de la République*), consulté le 5 août 2024.

²⁰ Interview accordée par le commandant du Service national à la *Radio Okapi* sur l’émission « Comment évolue l’opération de lutte contre le phénomène de banditisme urbain en RDC ? », *Radio Okapi*, 23 mai 2024.

²¹ Déclaration d’un brigadier en chef de la PNC à la base de la LNI le 25 juillet 2024.

²² « Présidentielle : 6,4 millions d’emplois seront créés, si le candidat Félix Tshisekedi est réélu (Programme) », *mediacongo.net*, 24 novembre 2023.



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité *Édition* du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur www.grip.org .

Devenez donateur : IBAN -BE87 0001 5912 8294 - BIC/SWIFT : BPO TBE B1

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SECURITE

Avenue des Arts, 7-8
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : +32 (0) 473 982 820
Site Internet : grip.org